

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN
Secrétaire : Mme Mélanie BALSON
Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2021

M. Deseille, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse et de, s sports, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de l'écologie urbaine, de l'aménagement, de l'espace public, et de la tranquillité publique, des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2021.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la COVID19 a eu pour conséquence le report ou l'annulation de nombreuses manifestations locales prévues au cours de l'année 2020 dont une grande partie était portée par des associations financées par le biais de subventions municipales dédiées attribuées lors de précédentes assemblées délibérantes.

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle en date du 6 mai 2020 qui prévoit des mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques attribuées aux associations pendant la crise sanitaire, les ajustements listés ci-après sont proposés en accord avec les associations concernées :

Conseil Municipal du 16 décembre 2019

Subventions initialement attribuées :

- 10 000 € à l'association "BL Boxe Développement" pour l'organisation d'un gala international de boxe anglaise au cours de l'année 2020.
- 2 500 € à l'association "Jeannin Janime" pour la réalisation de la manifestation "Quartier Jeannin : Echo 1870-Eco 2020".
- 94 000 € à l'association "Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche Comté" pour le fonctionnement du Dispositif d'Education Citoyenne et d'Aide aux Devoirs (année 2020);
- 60 000 € à l'association "Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté" pour le fonctionnement des "havres d'enfants" (année 2020).

Proposition de modification de l'objet des subventions initialement attribuées :

- Association "BL Boxe Développement" : "Subvention pour l'organisation d'un gala international de boxe anglaise au cours de l'année 2021".
- Association "Jeannin Janime" : "202 € pour les frais engagés dans le cadre de la préparation de la manifestation "Quartier Jeannin : Echo 1870-Echo 2020" et 2 298 € pour l'organisation de la manifestation au cours de l'année 2021".
- Association "Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté" : "67 000 € pour le fonctionnement du Dispositif d'Education Citoyenne et d'Aide aux Devoirs (année 2020) et 27 000 € correspondant à un acompte sur le fonctionnement du Dispositif d'Education Citoyenne et d'Aide aux Devoirs (année 2021)".
- Association "Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté" : "35 000 € pour le fonctionnement des "havres d'enfants" (année 2020) et 25 000 € correspondant à un acompte sur le fonctionnement des "havres d'enfants" (année 2021)".

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Subventions initialement attribuées :

- 500 € à l'association "Les Discjonctés" pour l'organisation de la neuvième édition du tournoi féminin d'ultimate, en novembre 2020.

Proposition de modification de l'objet des subventions initialement attribuées :

- Association "Les Discjonctés" : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020"

De plus, vous venez d'approuver le projet de la Charte de la Laïcité à intervenir entre la Ville et les associations subventionnées.

La mise en paiement des subventions municipales sera conditionnée à la fois à la signature de la Charte de la Laïcité et au respect des modalités de versement prévues pour chaque association.

Enfin, la Ville de Dijon avait souscrit deux abonnements, l'un concernant le "Bulletin annoté lois et décrets", l'autre le "Répertoire Ministère de l'Intérieur" dont elle n'a plus l'utilité.

Le coût total de ces abonnements s'est élevé à 404 € en 2020.

Conformément à la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques en charge de la facturation de ces abonnements, une délibération doit être prise avant le 31 décembre de l'année en cours pour en demander la résiliation à compter de l'année suivante.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - m'autoriser, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - modifier l'objet de la subvention accordée à l'association "BL Boxe Développement" lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 comme suit "Subvention pour l'organisation d'un gala international de boxe anglaise au cours de l'année 2021" et m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 20-073 du 12 février 2020 annexé au présent rapport ;

5 - modifier l'objet des subventions aux associations ci-dessous accordées lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 :

- Association "Jeannin Janime" : "202 € pour les frais engagés dans le cadre de la préparation de la manifestation "Quartier Jeannin : Echo 1870-Echo 2020" et 2 298 € pour l'organisation de la manifestation au cours de l'année 2021".

- Association "Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté : "67 000 € pour le fonctionnement du Dispositif d'Education Citoyenne et d'Aide aux Devoirs (année 2020) et 27 000 € correspondant à un acompte sur le fonctionnement du Dispositif d'Education Citoyenne et d'Aide aux Devoirs (année 2021)".

- Association "Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté : "35 000 € pour le fonctionnement des "havres d'enfants" (année 2020) et 25 000 € correspondant à un acompte sur le fonctionnement des "havres d'enfants" (année 2021)".

6 - modifier l'objet de la subvention accordée à l'association "Les Discjontés" lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 comme suit : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020".

7 - décider la résiliation au 31 décembre 2020 des abonnements souscrits par la Ville de Dijon concernant le "Bulletin annoté lois et décrets", et le "Répertoire Ministère de l'Intérieur" et dire que la présente délibération sera communiquée à la Direction Régionale des Finances Publiques pour suite à donner ;

8 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 48

Abstentions : 10

Ne participe pas au vote : 1